

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 11 JUIN 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 11^e jour du mois de juin 2018, à 19 heures sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux
Madame Nathalie Castilloux
Monsieur Hébert Huard

Est absent : Monsieur Florian Duchesneau

Sont aussi présents : Me Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques
Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim et trésorière
Monsieur Simon Carrothers, urbaniste et directeur des services techniques par intérim
Monsieur Daniel Berthelot, vérificateur externe (Raymond Chabot Grant Thornton)

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19h05 et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents.

Il informe la population qu'une Journée Citoyenne a eu lieu le samedi 9 juin 2018 au Centre Culturel. La Journée était animée par Messieurs Desjardins et Nadeau et portait sur l'avenir de certains bâtiments appartenant à la Ville et le plan de développement stratégique du Banc-de-pêche. Il annonce qu'une rencontre aura lieu très bientôt, sûrement la semaine prochaine, avec tous les intervenants.

D'ici fin juin, une autre rencontre aura lieu afin de présenter tout ça aux différents ministères pour aller chercher du financement. Le dossier de développement économique est lié à la mise en place d'égout sur le Banc-de-pêche de Paspébiac.

Il fait un appel aux citoyens pour faire partie du comité d'embellissement et d'envoyer leurs candidatures à Madame Chantal Robitaille. Le but est d'impliquer tout le monde, commerçants etc...

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2018-06-161 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Carte de remerciement du Festival du TRAC pour le don de la Ville
 - Lettre de remerciement de l'Association Sportive Chasse et Pêche Baie des Chaleurs pour le don pour la Fête de la Pêche des 9 et 10 juin prochain
 - Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2018
 - Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CAUREQ du 6 juillet 2018 à Bonaventure

- Plan d'action 2018-2023 du gouvernement du Québec « Un Québec pour tous les âges » lancé le 4 juin 2018
- 5. Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 6. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 7. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2018
- 8. Adoption des comptes à payer
- 9. Suivi du budget
- 10. Affaires des contribuables
- 11. Nomination de Madame Nathalie Castilloux au comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac
- 12. Dépôt et adoption du protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé (SUMI)
- 13. Les Bleuétières 2000 inc. – demande d'inclusion CPTAQ
- 14. Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (FAIR) – Approbation du projet, de la mise de fonds et désignation des signataires
- 15. Nomination au Comité des Habitations Populaires (CHP)
- 16. Autorisation de la firme-conseil ARPO à soumettre une demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC)
- 17. Modification de la description des portions de rues et d'avenues à asphalter dans la résolution 2018-05-138
- 18. Demande d'aide financière au MTQ - Volet Accélération des Investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVD)
- 19. Contribution de la Ville au Festival du Crabe
- 20. Modification de la date de la séance ordinaire du mois d'août 2018
- 21. Rapport des conseillers
- 22. Affaires nouvelles
- 23. Période de questions
- 24. Levée de la séance

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2018-06-162 4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Carte de remerciement du Festival du TRAC pour le don de la Ville
- Lettre de remerciement de l'Association Sportive Chasse et Pêche Baie des Chaleurs pour le don pour la Fête de la Pêche des 9 et 10 juin prochain
- Journée nationale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin 2018
- Convocation à l'Assemblée Générale Annuelle et l'Assemblée Générale Extraordinaire de la CAUREQ du 6 juillet 2018 à Bonaventure
- Plan d'action 2018-2023 du gouvernement du Québec « Un Québec pour tous les âges » lancé le 4 juin 2018

2018-06-163 5- DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur externe de la Ville de Paspébiac, Daniel Berthelot de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers de l'année 2017.

2018-06-164 6- RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Le maire énumère également la liste des contrats comportant une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000\$) octroyés par la Ville en 2017.

Ce rapport sera publié dans le prochain numéro du journal de la Ville, le Barchois, et diffusé sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

2018-06-165 7- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2018

Il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2018 soit approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée de la lecture des procès-verbaux, une copie ayant été remise à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

La greffière, à titre de présidente d'élection, annonce aux citoyens présents que le jour du scrutin a été fixé au dimanche 16 septembre 2018 suite aux démissions des conseillers occupant les sièges n°3 et 6. Elle met à la disposition de la population un communiqué sur la production des déclarations de candidature et rappelle que les formulaires de déclarations de candidature sont disponibles à la réception de la Ville et sur le site internet de la Ville.

2018-06-166 8- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes à payer pour le mois de mai 2018 d'un montant de quatre cent soixante-douze mille soixante-dix-neuf dollars et quarante-et-un sous (472 079.41\$) soient approuvés pour paiement.

2018-06-167 9- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2018 soit adopté.

10- AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2018-06-168 11- NOMINATION DE MADAME NATHALIE CASTILLOUX AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE par résolution portant le numéro 2018-04-79 adoptée le 9 avril 2018, le conseil a créé le comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac (ci-après le comité) et y a nommé Madame Gina Samson et Monsieur Hébert Huard;

ATTENDU QUE suite à la démission de Madame Gina Samson de son poste de conseillère, le conseil doit procéder à son remplacement au sein du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer Madame Nathalie Castilloux, qui accepte, au comité d'embellissement de la Ville de Paspébiac.

2018-06-169 12- DÉPÔT ET ADOPTION DU PROTOCOLE D'INTERVENTION D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) rend disponible une aide financière aux municipalités pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) services incendie de la MRC Bonaventure ont collaboré à l'élaboration du protocole d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'intervention permettra une meilleure coordination et l'optimisation des situations d'urgence en milieu isolé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Ville de Paspébiac adopte le protocole d'intervention d'urgence en milieu isolé (SUMI);

QUE ce document soit acheminé au Ministère de la Sécurité Publique;

QUE le protocole d'intervention en milieu isolé entre en vigueur le jour de son adoption au conseil des maires de la MRC Bonaventure le 13 juin 2018.

2018-06-170 13- LES BLEUÉTIÈRES 2000 INC. - DEMANDE D'INCLUSION CPTAQ

ATTENDU QUE suite à un bail conclu avec le Ministre de l'énergie et des ressources naturelles, les Bleuétières 2000 inc. exploitent une bleuetière sur une terre du domaine de l'État située à cheval sur le territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar et de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QUE celle-ci, maintenant rendue à maturité, offre un bon rendement;

ATTENDU QUE l'organisme, souhaitant étendre sa production, a déposé à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), une demande d'inclusion d'une parcelle de terrain connexe au zonage agricole;

ATTENDU QUE ladite parcelle, située dans le canton de Cox, constitue présentement un boisé, situé dans une zone non cadastrée sur le territoire de la Municipalité de Saint-Elzéar;

ATTENDU QU'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Ville de Paspébiac et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

ATTENDU QUE la demande est conforme au Règlement de zonage 2009-325 de la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil de la Ville de Paspébiac appuie la demande d'inclusion des Bleuétières 2000 inc. à la Commission de la protection du territoire agricole.

2018-06-171 14- FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES RÉGIONALES GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE – APPROBATION DU PROJET, DE LA MISE DE FONDS ET DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec renouvelle le programme Fonds d'Aide aux Initiatives Régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ci-après FAIR) pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE le FAIR vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 (soutien au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques locales) du programme permet l'embauche de personnel pour des projets spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Ville permettra l'embauche de personnel pour effectuer des travaux d'amélioration et de maintien des infrastructures récréotouristiques ainsi que l'aménagement faunique et forestier;

CONSIDÉRANT QU'eu égard aux besoins et à sa population, l'aide maximale qui peut être accordée à la Ville de Paspébiac s'élève à trente mille dollars (30 000\$);

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à répartir l'aide accordée de la façon suivante :

- 70% de dépenses salariales;
- 30% pour l'acquisition de matériel, matériaux et consommables.

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue à hauteur de 10%, soit trois mille dollars (3000\$) à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'approuver le projet détaillé dans la demande d'aide financière ainsi que la mise de fonds et de désigner Monsieur Régent Bastien, maire et Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, signataires de la demande d'aide financière au programme FAIR pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

2018-06-172 15- NOMINATION DE DEUX ÉLUS AU COMITÉ DES HABITATIONS POPULAIRES (CHP)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des Habitations Populaires ont exprimé le désir d'avoir des représentants de la Ville de Paspébiac au sein du Comité;

CONSIDÉRANT la mission d'intérêt public de cet organisme, le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à leur demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents de nommer Madame Nathalie Castilloux et Monsieur Hébert Huard, qui acceptent, au Comité des Habitations Populaires.

2018-06-173 16- AUTORISATION DE LA FIRME-CONSEIL ARPO À SOUMETTRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation relatif au projet de prolongement des conduites d'eau potable et d'égout sur la rue Day, la Ville de Paspébiac a confié à la firme d'ingénieurs ARPO, la réalisation des plans et devis techniques et la demande de certificat d'autorisation (C.A) au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QU'une demande de C.A. doit être déposée prochainement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- de mandater la firme-conseil ARPO à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- de confirmer l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

2018-06-174 17- MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DES PORTIONS DE RUES ET D'AVENUES À ASPHALTER DANS LA RÉOLUTION 2018-05-138

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2018-05-138 adoptée le 14 mai 2018, le conseil a autorisé la direction générale à lancer un deuxième appel d'offres pour l'asphaltage de certaines portions de rues et d'avenues de la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE suite à des modifications, la description et la dimension des tronçons doivent être remplacées par les suivantes :

DESCRIPTION ET DIMENSION DES RUES ET AVENUES CIBLÉES

Nom de voie	Longueur (m)	Largeur (m)	M²	LOCALISATION
7 ^e Avenue OUEST	100	6.5	650	À partir de la rue Saint-Pie-X
7 ^e Avenue OUEST	163	6.5	1059.5	Juste avant le pont
7 ^e Avenue OUEST	66	6.5	429	À l'approche de la rue Day
6 ^e Avenue OUEST	50	6.5	325	plus axes de virage
6 ^e Avenue OUEST	85	6.5	552.5	plus axes de virage
Rue CHAPADOS	37	6.2	229.4	Entre le sud de l'intersection de la 5e Avenue Est et le pont
5 ^e Avenue EST	60	6.5	390	À l'ouest du pont
4 ^e Avenue OUEST	80	6.3	504	Mi-chemin entre la rue Day et la rue Saint-Pie-X
4 ^e Avenue OUEST	35	5.5	192.5	Intersection de la rue Saint-Pie-X
Rue CHAPADOS	28	7.8	218.4	Approche de l'Avenue Boudreau

Rue MALDEMAY	154	6.5	1001	Vis-à-vis du numéro 287
Rue MALDEMAY	130	6.2	806	Du chemin de fer vers le sud
Rue MALDEMAY	50	6.3	315	Complexe sportif entrée côté nord
Rue MALDEMAY	20	6.3	126	Continuité du tronçon ci-dessus
2 ^e Avenue EST	10	6.5	65	Continuité
Rue DESROCHES	36	6.3	226.8	Au sud de la 3 ^e Avenue OUEST
Rue LEGROS	45	5.2	234	Approche au boulevard GDL-O
Rue LEMARQUAND	48	6.5	312	À partir de la rue LEGROS vers le sud
TOTAL	1198		7636.1	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de modifier la résolution 2018-05-138.

2018-06-175 18- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVD)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Madame Solange Castilloux**, appuyée par **Madame Nathalie Castilloux**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Paspébiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2018-06-176 19- CONTRIBUTION DE LA VILLE AU FESTIVAL DU CRABE

ATTENDU QUE le Festival du crabe de Paspébiac (ci-après « le Festival ») se déroulera du 1^{er} au 5 août 2018;

ATTENDU QUE le Festival a fait parvenir une demande de soutien financier et technique à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville, soutien du Festival depuis sa création, souhaite y répondre favorablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Ville de Paspébiac contribue au Festival du crabe à hauteur de huit mille dollars (8000\$) et qu'elle offre un appui administratif et technique sous réserve que lui soient communiqués les états financiers pour l'année 2017.

2018-06-177 20- **MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2018**

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2017-11-344 adoptée le 20 novembre 2017, le conseil municipal a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon le troisième alinéa de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article précité, le conseil souhaite modifier la date de la séance ordinaire pour le mois d'août fixée initialement au lundi 13 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard**, appuyé par **Madame Solange Castilloux** et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de déplacer la date de la séance ordinaire du mois d'août au mardi 14 août 2018.

21- **RAPPORT DES CONSEILLERS**

- **Madame Solange Castilloux – conseillère au siège n°1**

Le samedi 19 mai 2018, elle a participé avec le maire et Nathalie Castilloux à l'activité organisée par Place aux Jeunes à Paspébiac dans le cadre des « séjours exploratoires ».

Elle a participé à la Marche pour l'Alzheimer le dimanche 27 mai et à la Journée Citoyenne du 9 juin 2018. Elle incite la population à participer aux activités sportives au Complexe.

- **Madame Nathalie Castilloux – conseillère au siège n°2**

Elle a participé au comité incendie avec Monsieur Duchesneau sur la question de l'achat d'un camion incendie. Il n'y a pas de subvention pour l'instant mais ils travaillent à l'acquisition de ce camion.

Elle était à l'activité organisée par Place aux Jeunes le 19 mai et à la Journée Citoyenne du 9 juin 2018. Elle incite les gens à faire partie du comité d'embellissement et à s'impliquer.

- **Monsieur Florian Duchesneau – conseiller au siège n°4**

Absent.

- **Monsieur Hébert Huard – conseiller au siège n°5**

Le thème de la Fête Nationale est « l'histoire des héros ». Il détaille le programme des festivités de la Fête nationale du samedi 23 juin et incite la population à assister à la projection gratuite sur grand écran de La Bolduc. Il rappelle que le budget est très serré.

Il a besoin de bénévoles pour le déjeuner des Chevaliers de Colomb et a des billets à vendre.

22- **AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur le maire procède au tirage au sort pour gagner trois certificats-cadeau du Club de golf de Fauvel d'une valeur de quarante dollars (40\$) chacun.

23- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-06-178 24- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** que la séance soit levée. Il est 21h05.

Monsieur Régent Bastien, maire

Me Karen Loko, greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Annie Chapados, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Paspébiac dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Annie Chapados, trésorière

Date